

**2024 DU 35** Dénominations en hommage à cinq femmes résistantes (9e, 11e, 14e).

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Mme la Maire de Paris propose de substituer respectivement les dénominations « rue Claude Rodier », « rue Marguerite Gonnet », « rue Marguerite Moret », « rue Paulette Jacquier » et « cité Anne-Marie Bauer » à celles des rues Rodier (9<sup>ème</sup>), Gonnet (11<sup>ème</sup>), Moret (11<sup>ème</sup>), Jacquier (14<sup>ème</sup>) et de la cité Bauer (14<sup>ème</sup>) ;

Vu les plans annexés audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « rue Claude Rodier » est substituée à celle de la rue Rodier, commençant 9 bis rue de Maubeuge et 4 rue Choron et finissant 17 avenue Trudaine à Paris (9<sup>ème</sup>).

Article 2 : La dénomination « rue Marguerite Gonnet » est substituée à celle de la rue Gonnet, commençant 285 rue du Faubourg Saint-Antoine et finissant 60 rue de Montreuil à Paris (11<sup>ème</sup>).

Article 3 : La dénomination « rue Marguerite Moret » est substituée à celle de la rue Moret, commençant 133 rue Oberkampf et finissant 102 rue Jean-Pierre Timbaud à Paris (11<sup>ème</sup>).

Article 4 : La dénomination « rue Paulette Jacquier » est substituée à celle de la rue Jacquier, commençant 37 rue Louis Morard et rue Delbet et finissant 17 rue Bardinet à Paris (14<sup>ème</sup>).

Article 5 : La dénomination « cité Anne-Marie Bauer » est substituée à celle de la cité Bauer, commençant 36 rue Didot et finissant 15 rue des Thermopyles à Paris (14<sup>ème</sup>).